



Immatriculation Entreprise Individuelle

Par ClaudeM92

Bonjour,

Lorsqu'un dossier de demande d'immatriculation d'entreprise individuelle est réalisé sur guichet-entreprises.fr et transmis à une CMA, et que cette dernière confirme la bonne réception du dossier complet. Est-ce légal de demander 100? au futur exploitant juste pour que son immatriculation soit faite dans la journée sans quoi il devra attendre au moins deux mois ?

Je vous remercie d'avance pour votre réponse.

Cordialement.

Par osram

Bonjour,

L'immatriculation doit être faite au greffe du tribunal de commerce, à la chambre de commerce, à la chambre des métiers; selon..

Par Thomas75

Bonsoir,

De ce que j'ai pu voir, pour une activité artisanale, la CMA facture souvent des frais d'accompagnement (entre 100 et 200?)

Je vous conseille la lecture ci-dessous et plus particulièrement la partie "Tableau détaillant les coûts de création d'une SASU" qui vous permet de détailler les coûts que l'on peut avoir (et ces fameux 200?). Même si ce n'est pas le statut que vous voulez prendre, ça vous donnera quelques informations intéressantes !

[url=https://www.legalstart.fr/fiches-pratiques/sasu/cout-creation-sasu/]https://www.legalstart.fr/fiches-pratiques/sasu/cout-creation-sasu/[/url]

En espérant avoir pu vous aider !

Bonne fin de journée

Thomas

Par gocauton95

Tout d'abord ne chargez pas l'Urssaf ou la CMA : vous êtes dans le pire des scénarios. Ce genre de dossier c'est la plaie à traiter. Je me fais iech à chaque fois. Sérieux.

Mais dans la mesure où au final tout va se résumer à un problème fiscal, on se demande pourquoi vous avez négligé le seul interlocuteur valable : les impôts?

[url=https://startup.info/fr/benjamin-muminovic/]Benjamin entreprise[/url]